

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
À toutes les personnes intéressées

Le 17 juin 2026, le conseil de la MRC a adopté le règlement numéro 2026-10 concernant le règlement de régie interne pour la tenue des ateliers de travail de même que les conseils de la MRC Le Haut-Saint-François.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent soit le 18 juin 2026.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 18^e jour de juin 2026.



Rémi Vachon
Directeur général et greffier-trésorier